Séance publique du 14 février 2005

Délibération n° 2005-2478

commission principale :	déplacements et urbanisme
commune (s) :	Lyon 9°
objet :	**Rue Audry - Requalification - Maîtrise d'oeuvre et frais de maîtrise d'ouvrage - Individualisation d'autorisation de programme pour les études**
service :	Direction générale - Missions territoriales - Vaise

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de sa séance du 12 juillet 2004 et dans le cadre de la révision de la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, le conseil de Communauté a approuvé l'inscription de la requalification de la rue Pierre Audry à Lyon 9°.

Les éléments de programme de cette opération sont les suivants :

- favoriser l'usage des transports en commun en créant un site propre d'accès pour les bus à destination du parc relais de Gorge de Loup,
- favoriser l'usage des modes doux en créant des pistes ou bandes cyclables sur l'axe,
- végétaliser l'axe,
- améliorer la sécurité de l'axe en réduisant la vitesse des véhicules.

Le périmètre opérationnel correspond à la totalité de la rue, entre la rue Guérin et la rue Buyer, dans les 5° et 9° arrondissements de Lyon.

L'estimation globale de l'opération s'établit entre 2,5 et 3 M€ TTC, incluant :

- les frais de maîtrise d'ouvrage (plan topographique, sondages, assistance maîtrise d'ouvrage, frais de communication), estimés à 50 000 € TTC,

- les frais de maîtrise d'œuvre estimés à 100 000 € TTC,

- les travaux d'aménagement de la rue évalués entre 2 350 000 € et 2 850 000 € TTC prenant en compte la réalisation du site propre. A ce stade l'estimation financière des travaux ne peut être plus précise. Elle prend en compte une incertitude liée à la réalisation du site propre qui pourrait nécessiter des travaux de déplacements de réseaux et de reprise de la structure de chaussée.

Compte tenu du fait que le projet prend en compte la réalisation d'un site propre pour les bus, le Sytral serait disposé à participer financièrement à l'opération pour financer le surcoût lié à la réalisation de ce site propre. Cette participation financière sera évaluée à l'issue de l'avant-projet et fera l'objet d'une convention entre le Sytral et la Communauté urbaine.

Les délais de réalisation :

- 2005 à mi 2006 : études + procédures d'appels d'offres travaux,
- mi 2006 à fin 2007 : travaux de voirie.

Les besoins de financement actuels s'élèvent à 150 000 € TTC correspondant aux frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 13 décembre 2004 et du Bureau restreint le 10 janvier 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études en vue de la requalification de la rue Pierre Audry à Lyon 9°.

2° - L'opération Lyon 9° : rue Pierre Audry, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale développement économique, pour un montant total de 150 000 € pour les dépenses de maîtrise d'œuvre et les frais de maîtrise d'ouvrage à prévoir en crédits de paiement sur 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,